

acceptable. A mon avis, si en 1939 on acceptait comme raisonnable une superficie ensemencée de 400 acres au maximum, une superficie ensemencée de 600 acres donnerait aujourd'hui à peu près la même proportion.

Voilà les principales propositions que je fais au sujet de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Je réitère aussi ce qu'a si souvent demandé de façon éloquente le premier ministre à titre de député de Prince-Albert et, auparavant, à titre de député de Lake-Centre, savoir que l'assistance à l'agriculture des Prairies devrait être versée en tenant compte de chaque agriculteur en particulier. A mon sens, il avait alors parfaitement raison de demander cela. J'espère que, si cette demande n'est pas agréée au cours de la présente session, un jour viendra où des mesures bien précises seront prises en ce sens.

J'ajouterai que, si la récolte était si mauvaise qu'un grand nombre de cultivateurs des Prairies doivent réclamer de l'assistance sociale ou des secours, comme l'on disait durant les années 30, il faudrait que le Trésor fédéral et les gouvernements provinciaux en cause se divisent entre eux les frais de ces secours d'urgence, tout comme le gouvernement fédéral s'est porté au secours des provinces et des travailleurs lorsque le chômage se généralisait. Mais je ne demande pas des versements d'appoint principalement à cause de cette situation d'urgence, car, même si les perspectives agricoles étaient excellentes dans les provinces des Prairies, le même étau du coût de revient et des prix existerait encore, et c'est ce problème économique auquel les habitants des provinces des Prairies recherchent une solution.

Ils ont cru que le premier ministre les écouterait avec sympathie. Le 10 juillet dernier, le premier ministre a dit, en réponse à une question sur le sujet, que le gouvernement étudiait à fond l'idée des versements d'appoint. Quant à savoir s'il annoncerait quelque chose au cours de la session ou présenterait une mesure législative en ce sens, cela aussi, a-t-il dit, était à l'étude. Vu cet énoncé et d'autres énoncés antérieurs du premier ministre ainsi que des énoncés semblables du ministre du Commerce, j'espère qu'on nous donnera immédiatement une réponse en harmonie avec la demande des organismes agricoles, une réponse qui leur donne satisfaction, qui améliore la situation économique des producteurs et qui soit conforme à la promesse que, de l'avis des mêmes producteurs, le gouvernement leur a faite.

Au cours de la campagne électorale, le premier ministre a fait un discours à Moose-Jaw. Quelqu'un y a soulevé la question des paiements d'appoint et le premier ministre a déclaré qu'il l'étudierait avec bienveillance.

[M. Argue.]

Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales est même allé plus loin, à Wolseley. Voici ce que rapporte le *Leader-Post* de Regina du 21 mars 1958:

Il a déclaré que c'était la première mesure d'un vaste programme agricole commencé par les conservateurs progressistes le 10 juin. Les autres mesures seraient un programme révolutionnaire de crédit agricole, l'assurance-récolte, des diminutions fiscales, les paiements d'appoint pour les céréales de l'Ouest et bien d'autres réformes importantes.

Suivant cette déclaration attribuée au ministre, le présent gouvernement prendrait plus tard des mesures si importantes qu'il les a appelées révolutionnaires, dont entre autres les paiements d'appoint pour les céréales de l'Ouest. Le temps est venu pour le gouvernement de faire une déclaration. Les habitants des Prairies attendent qu'il agisse. Ils sont très déprimés étant donné que le versement définitif qui a été annoncé il y a quelques semaines est très bas. Le ministre du Commerce, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales et le premier ministre lui-même les avaient fait espérer et les avaient encouragés. Ils estiment que leur demande est raisonnable. Ils ne demandent pas le même rapport qu'immédiatement après la guerre entre le prix de revient et le prix de vente; ils demandent que les versements d'appoint soient suffisants pour porter le prix des céréales au niveau de la moyenne de 1947-1955.

J'estime, monsieur l'Orateur, que la proposition à l'appui général des députés. Tout ce que nous attendons maintenant c'est l'assurance du gouvernement qu'il fera quelque chose dès la présente session.

**M. J. H. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au cours de ce débat tout simplement pour répondre à certains arguments soulevés par l'honorable député d'Assiniboia (M. Argue), et je dois dire que cela ne me plaît pas beaucoup. Je suis d'accord avec certaines choses qu'il a dites mais en désaccord avec certaines autres. Il a parlé de l'Ouest du Canada et de la façon dont certaines gens dans cette région du pays s'inquiètent du fait d'avoir envoyé au parlement du pays trop de députés appartenant à un seul parti. Je puis dire que les cultivateurs que je connais dans l'Ouest sont dans la meilleure situation possible depuis plusieurs années, précisément à cause de cela. Enfin, ils se sont mis d'accord et se sont rendu compte que la seule façon d'obtenir justice, et ce qui leur revient dans l'Ouest, était de déléguer un groupe compact de députés appartenant à un seul parti plutôt que de partager leurs voix entre trois ou quatre, cinq ou six petits partis secondaires.